

## INFORMATIONS

### Certificat médical

En application du Code du Sport relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et les dispositions des articles D. 231-1-3 et D. 231-1-5, en cas de souscription d'une licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Krav-Maga. Ce certificat médical doit être établi moins d'un an avant la demande de licence.

### Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD

Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne gestion par la FEKM et son secteur France dans votre pratique du Krav-Maga (édiction de licence, enregistrement des grades,...). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire pour vous accompagner dans votre pratique du Krav-Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres fédéraux sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant, CV sportif compris (grades, stages effectuées, durée de pratique...). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse [webmaster@krav-maga.net](mailto:webmaster@krav-maga.net). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

### Assurances

Les garanties sont :

- Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FEKM-Secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet HAYE.
- Accident corporel : la FEKM-Secteur France met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du Krav-Maga. Elle attire son attention sur l'intérêt de souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FEKM-secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet HAYE.

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurance jointe. La FEKM-secteur France informe le licencié que le prix des garanties de base est de 3€ TTC quelque soit l'âge.

- Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance jointe, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès du Cabinet HAYE.
- La notice d'assurance et le bulletin d'extension de garantie conservés par l'adhérent sont lus avant signature de la demande de licence.

### En cas de sinistre

Le club remet au licencié un formulaire de « déclaration d'accident » et l'adresse au **Cabinet HAYE 10 rue Maubeuge 75009 PARIS 01.42.80.46.76 (Fax : 09.72.46.53.97 ou [cabinet-haye@cabinet-haye.fr](mailto:cabinet-haye@cabinet-haye.fr))**.

### Validité de la licence :

La demande de licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal.

La licence n'est valable qu'après sa délivrance effective c'est-à-dire à son retour dans les clubs. Il en est de même pour les renouvellements annuels. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de la FEKM-secteur France et de la FEKM (disponibles auprès de son club ou auprès du secrétariat FEKM [webmaster@krav-maga.net](mailto:webmaster@krav-maga.net)).



## DEMANDE de LICENCE 2018-2019

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club : .....

Renouvellement de licence :  Oui  Non

Adresse e-mail : .....@.....

Mme  M Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance (JJ/MM/AA) : ...../...../.....

Adresse postale : n° :  
.....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

### Le soussigné déclare (merci de cocher les cases) :

- consentir** à l'utilisation par la FEKM et son secteur France de ses données personnelles nécessaires à la bonne gestion par la FEKM et son secteur France dans la pratique du Krav-Maga (p. 1) ;
- adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France ;
  - régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
  - **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice

Faire précéder de la mention « **Lu et approuvé** ». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Date / /

### OU BIEN

- consentir** à l'utilisation par la FEKM et son secteur France de ses données personnelles nécessaires à la bonne gestion par la FEKM et son secteur France dans la pratique du Krav-Maga (p. 1) ;
- refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France. Dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga.
  - ne pas régler en conséquence la somme de 3€ TTC mais régler finalement la somme de 30€ (licences) ;
  - avoir pris connaissance** des informations et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Date / /